

Présidence : Pays-Bas

435ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 13 février 2003

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 25

2. Présidence : M. J. de Visser
M. K. Vosskübler

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Récente visite du groupe de travail de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en Biélorussie* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/125/03), Grèce-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/123/03), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/129/03 Restr.), Présidence
- b) *Réunion des chefs des services des douanes du groupe d'Etats constitué par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie, tenue à Kiev le 11 février 2003* : Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie)
- c) *Réunion des chefs d'Etat de l'Albanie, de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, tenue à Tirana le 12 février 2003* : Albanie (également au nom de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine)
- d) *Contribution volontaire de la Finlande à la réduction des équipements militaires et au Programme de réaction rapide en Géorgie* : Géorgie

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE CHANGEMENT DU NOM DE
LA MISSION DE L'OSCE EN REPUBLIQUE
FEDERALE DE YOUGOSLAVIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 533 (PC.DEC/533) sur le changement du nom de la Mission de l'OSCE en République fédérale de Yougoslavie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN SERBIE ET
MONTENEGRO

Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie et Monténégro (PC.FR/3/03 Restr.), Grèce-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie ainsi que les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/124/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/126/03), Canada, Norvège, Suisse, Croatie (PC.DEL/122/03), Fédération de Russie, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Albanie (PC.DEL/128/03), ex-République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Serbie et Monténégro, Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

*Annonce de la distribution d'un rapport sur les activités du Secrétaire général :
Secrétaire général (SEC.GAL/28/03 Restr.)*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mardi 18 février 2003 à 15 heures, Neuer Saal